



口大
C口
口口
口口
口口
口口

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**STAGE D'ARBITRAGE EN OUTAOUAIS
01 NOVEMBRE 2009
09h00 à 17h00**

**Lieu
16, RUE BÉRIAULT
GATINEAU (SECTEUR HULL)
J8X 1A3**

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

ADRESSE: _____ **VILLE :** _____

CODE POSTAL : _____ **RÉGION :** _____

COURRIEL : _____ **TÉL : (____) _____**

DOJO : _____ **ENTRAÎNEUR CHEF:** _____

GRADE À PASSER

KUMITE :

- Arbitre A
- Arbitre B
- Juge

KATA :

- Juge A
- Juge B
- Juge C

LES ARBITRES A ACTIFS SONT INVITÉS À RENOUVELER LEUR LICENCE GRATUITEMENT.

FORMATION : \$ 40.00 EXAMEN : \$ 15.00 Total : _____

Signature du membre

Date

NB. Apportez votre karaté-gi pour la pratique de kata.

Pour les arbitres passant le grade C, vous devez lire les règlements d'arbitrage avant dimanche.

Veillez envoyer votre formulaire d'inscription par fax au (514) 252-3036 ou par courriel à l'adresse info@karatequebec.com d'ici jeudi le 29 octobre 2009.

Vous pourrez remettre votre paiement à M. Jean-Pierre Cusson le dimanche 1er novembre.

Règles d'obtention d'un nouveau grade d'officiel

Pour le grade d'officiel "Juge Kata C" ou "Juge Combat"

Le participant devra au minimum :

1. Être âgé d'au moins 16 ans
2. Détenir le grade shodan
3. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 70%
4. Réussir l'évaluation pratique lors de la clinique

Pour le grade d'officiel "Juge Kata B" ou "Arbitre B"

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins un an le grade précédent et avoir agi comme officiel à 4 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 80%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

Pour le grade d'officiel "Juge Kata A" ou "Arbitre A"

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins deux (2) années le grade précédent et avoir agi comme officiel à 8 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 90%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

Règles de maintien du grade d'officiel

Pour voir son grade maintenu, un officiel devra au minimum annuellement :

1. Officier lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Réussir avec succès l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle ou;
3. Détenir un grade NKA de même nature.

Le grade expirera automatiquement le 31 juillet de chaque année pour un officiel ne détenant pas le grade minimum complet NKA si :

1. Il/elle n'a pas officié lors d'au moins un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Il/elle n'a pas réussi l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle

NOTE : Pour tous les officiels actifs, l'examen écrit doit être complété avec succès, c'est-à-dire avec une note correspondant au minimum requis pour le grade détenu, au minimum à tous les deux ans afin que le grade soit maintenu.

NOTE : Les détenteurs d'un grade "Juge Kata B", "Juge Kata A", "Arbitre B" ou "Arbitre A" qui n'auront pu le maintenir et qui désirent officier pourront, s'ils le désirent, être évalués par le comité d'arbitrage afin de ne pas avoir à recommencer automatiquement avec le grade "Juge Kata C" ou "Juge Combat". Cette évaluation se fera uniquement lors d'une clinique officielle pour la partie théorique et lors d'une compétition officielle pour la partie pratique.

NOTE : La Coupe Québec, les Sélections des Équipes du Québec, la Coupe Jeunesse et l'Open International de Montréal sont considérés des événements officiels de Karaté-Québec

NOTE : Pour les arbitres A actifs, qui ont participé à 3 événements au courant de l'année, le cour sera donné gratuitement afin qu'ils puissent renouveler leur licence.